

**Date : 07/11/2022**

**Numéro : 35/2022**

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Absents excusés : 2

Absents non excusés : 2

Retard : 1

Pouvoirs : 2

Pris part à la délibération : 17

**DATE DE LA CONVOCATION**

**/2022**

**DATE D’AFFICHAGE**

**14/11/2022**

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

**DE DEMIGNY 71150**

Séance du 07 novembre 2022

L’an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents: Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Pascale PERIER, Florence GALVAING, Claudie JOBARD, Christiane DEBATTY, Mrs Daniel SUBIRANIN, Guy CONON, Patrick CHARLES, Gérald NEVORET, François MAUCHAND, Maurice NAIGEON, Laurent VAN ASSEL

Absents excusés : José DE SOUSA, Mme Manon JOLIVET.

Absents non excusés : Mme Zelda PARMENTELAT, M. Jean-Baptiste COUTACHOT,

Pouvoirs: M. José DE SOUSA a donné pouvoir à Marie-Claire DILLY,

Mme Manon JOLIVET a donné pouvoir à M. Maurice NAIGEON ;

Retard : M. Philippe CATEL arrivée à 19h15

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

**FINANCES FONDS D’AIDE AUX COMMUNES DU GRAND CHALON – RISQUE INONDATION**

Madame La Maire, expose au Conseil Municipal que l’étude globale de ruissellement conduite par le Grand Chalon et resituée a permis d’identifier les travaux d’aménagement à réaliser pour protéger la commune du risque d’inondation en 2019.

La commune, par délibération 36/2019 du 03 août 2019, a décidé pour un montant estimatif de 143 600€ HT, de réaliser un programme de travaux de lutte contre le ruissellement des eaux pluviales.

Une 1<sup>ère</sup> phase de travaux a été réalisée, en 2020 :

- Rues de la Chevronne et de la Chapelle, sous la maîtrise d’œuvre De 2 AGE Conseils, pour un montant de 61263,36€ TTC ( MO 8966,40€ TTC)

La commune a bénéficié du soutien financier pour le financement des travaux.

- CD 71 20 875€ (9047,20€ versés)
- Grand Chalons 43 413€ (8682,60€ versés)

La phase optionnelle du marché n'a pas été réalisée.

La Direction des Eaux et Assainissement du Grand Chalons a préconisé une nouvelle étude, réalisée en novembre 2020.

L'acquisition de la parcelle, propriété des Hospices de Beaune, pour la réalisation d'un fossé de stockage des eaux de ruissellement, est toujours en cours de négociation.

En ce qui concerne les subventions, le CD 71 prorogera pour une année supplémentaire la convention de financement actant, le nouveau programme de travaux.

Après échanges avec la DEA du Grand Chalons, il a été décidé de solder la 1<sup>ère</sup> convention, la commune sollicitant, dans le cadre de l'Appel à projets 2022, le fonds d'aide aux communes, pour le 2<sup>ème</sup> projet de lutte contre le risque d'inondation.

Il est proposé au conseil de solliciter le soutien du Grand Chalons pour le financement des travaux de lutte contre le risque Inondation, dans le cadre de l'AAP 2022, à hauteur de 50% maximum du montant HT du reste à charge des travaux.

Le coût estimatif du projet est de 173 992,44€ HT.

Après avoir entendu l'exposé de Mme La Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le soutien du Grand Chalons pour le financement des travaux de lutte contre le risque inondation, dans le cadre de l'AAP 2022, à hauteur de 50% maximum du montant HT du reste à charge des travaux.

EXECUTION CONFORME,  
Certifié Exécutoire

La Maire,  
Marie-Claire DILLY

